

Module 1 – Le rôle et les responsabilités des gouvernements dans les enjeux de société



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Les enjeux qui nécessitent un changement

A.1. Définitions

Définis le terme « enjeu social » et donne 2 exemples :

Réponse :

Définis le terme « enjeu environnemental » et donne 2 exemples :

Réponse :

[illegible]

A.2. Des enjeux de société importants

Visionne les 3 vidéos suivantes :



Environnement : le bulletin décevant du Canada (5 min 39)

Visionnez la vidéo : Environnement : Le bulletin décevant du Canada (<https://www.youtube.com/watch?v=LeqS3ao7T8s>).

Source : Découverte – Radio-Canada



La crise du logement au Canada expliquée (2 min 41)

Visionnez la vidéo : La crise du logement au Canada expliquée (<https://www.youtube.com/watch?v=An9ILGY80HE>).

Source : Radio-Canada



Plus de 10 000 jours sans eau potable pour une communauté autochtone (3 min 04)

Visionnez la vidéo : Plus de 10 000 jours sans eau potable pour une communauté autochtone
(<https://www.youtube.com/watch?v=lmnlZquIEXQ>).

Source : Radio-Canada

Sélectionne l'une des 3 vidéos et réponds aux questions ci-dessous :

Vidéo sélectionnée :

Quel est l'enjeu social ou environnemental présenté dans cette vidéo ?

Réponse :

Qui est touché par cet enjeu ?

Réponse :

Pourquoi cet enjeu est un problème important ? Justifie ta réponse avec 2 ou 3 raisons.

Réponse :

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour améliorer la situation ?

Réponse :

Selon toi, quelles personnes ou quelles institutions peuvent contribuer à améliorer la situation ? De quelle manière ? Donne 2 ou 3 exemples.

Réponse :

A.3. Qui peut créer un changement?

Les solutions aux enjeux sociaux et environnementaux ne viennent presque jamais d'une seule personne ou d'un seul groupe. Elles sont souvent le résultat d'un effort collectif : des citoyennes et des citoyens, des gouvernements, des groupes communautaires, des entreprises, des écoles et même des jeunes comme toi peuvent agir ensemble pour améliorer une situation



Voici quelques exemples de collaboration entre différentes personnes ou institutions pour trouver une solution à un enjeu social ou environnemental :

Réduction des plastiques à usage unique à Toronto

Face aux défis posés par les plastiques à usage unique, la ville de Toronto a lancé une stratégie de réduction. Cette initiative a été le fruit d'une collaboration entre le conseil municipal, des groupes environnementaux tels que le *Toronto Environmental Alliance*, des entreprises locales et des citoyennes et citoyens engagés.

Jardins communautaires à Hamilton

Le programme *Hamilton Community Garden Network*, géré par le *Neighbour to Neighbour Centre*, aide les résidentes et résidents à créer et entretenir des jardins communautaires pour améliorer la sécurité alimentaire. Les écoles, les familles, les organismes communautaires et la Ville de Hamilton collaborent dans ce réseau de jardins urbains.

Logements abordables à Ottawa

La Société de logement communautaire d'Ottawa (Ottawa Community Housing) a lancé un projet pour construire 45 nouveaux logements abordables dans le sud d'Ottawa, grâce à un partenariat entre la ville d'Ottawa, *La Société de logement communautaire d'Ottawa* et d'autres organismes locaux. Ensemble, ils répondent à la crise du logement en créant des espaces accessibles à long terme.

Plan d'action contre le racisme à Toronto

En avril 2024, la ville de Toronto a lancé un *10-Year Action Plan to Confront Anti-Black Racism*. Ce plan a été développé avec plus de 800 membres des communautés noires de Toronto et en partenariat avec 18 agences communautaires.



B. Les paliers de gouvernements et leurs responsabilités

B.1. Les paliers de gouvernement

Le Canada est un pays dirigé par 3 grands paliers de gouvernement :

- le gouvernement **fédéral** (Canada)
- les gouvernements **provinciaux ou territoriaux** (exemple : Ontario)
- les gouvernements **municipaux** (ta ville ou ton village)

Chaque palier a ses propres responsabilités et pouvoirs, mais ils travaillent aussi ensemble pour s'occuper des grands enjeux de société. C'est la **Constitution canadienne** qui définit et sépare les pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou territoriaux. La Constitution explique ce que chaque palier a le droit de faire.



Attention,

Les pouvoirs des gouvernements municipaux ne sont pas prévus dans la Constitution.

Les provinces créent les municipalités et leur donnent certaines responsabilités comme l'entretien des parcs, la collecte des déchets et les services locaux comme la bibliothèque municipale, par exemple.

En comprenant qui fait quoi, on peut mieux savoir qui contacter et comment agir pour faire une différence.



Ressource éducative – les 3 paliers de gouvernement (3 min 47)

Visionnez la vidéo : Ressource éducative – les 3 paliers de gouvernement

(<https://www.youtube.com/watch?v=W4ZD7VEriuE>).

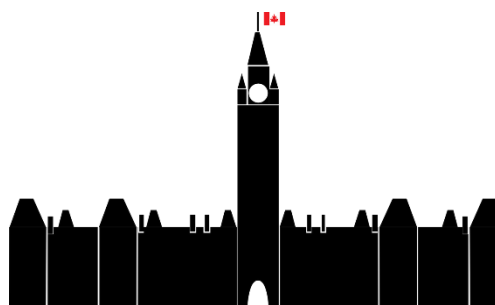
Source : Élections Québec

B.2. Gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral s'occupe de ce qui touche l'ensemble du pays. Au Canada, le gouvernement fédéral siège à Ottawa et est dirigé par le premier ministre du Canada.

Exemples de responsabilités du gouvernement fédéral:

- L'immigration et l'accueil des personnes réfugiées
- La défense du pays et l'armée
- La monnaie
- Les relations internationales
- Les peuples autochtones
- L'environnement



B.3. Gouvernements provinciaux et territoriaux

Les gouvernements provinciaux et territoriaux gèrent les affaires internes de la province ou du territoire. En Ontario, il siège à Toronto et est dirigé par le premier ministre de l'Ontario.

Exemples de responsabilités des gouvernements provinciaux ou territoriaux :

- L'éducation
- La santé
- Les routes provinciales et territoriales et les autoroutes
- Les ressources naturelles

B.4. Gouvernements municipaux

Les gouvernements municipaux sont responsables de ce qui se passe dans une ville ou une municipalité. Ils sont dirigés par une ou un maire (ou une préfète ou un préfet) et un conseil municipal.

Exemples de responsabilités des gouvernements municipaux :

- Les bibliothèques municipales, les piscines et les centres communautaires
- La collecte des déchets et du recyclage
- L'entretien des rues locales, des trottoirs et de l'éclairage public
- Les parcs municipaux

B.5. Qui est responsable?

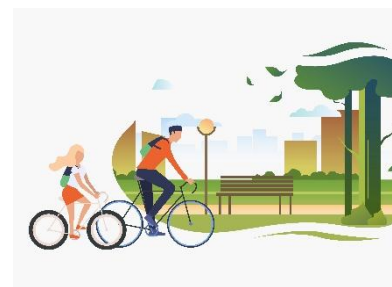
Lis chaque situation ci-dessous et indique quel palier de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) est responsable de trouver une solution. Justifie ta réponse en donnant 1 ou 2 raisons.

- 1) Une école veut ajouter un cours d'éducation à l'environnement.

Réponse :

2) Une ville veut installer plus de pistes cyclables.

Réponse :



3) Le Canada veut signer un accord pour protéger les océans.

Réponse :

4) Des citoyennes et citoyens veulent organiser une marche pour le climat.

Réponse :

5) L'Ontario veut réduire la limite de vitesse sur certaines routes provinciales.

Réponse :



Besoin d'aide ?

Lorsqu'une discussion t'affecte, tu peux appeler :

Jeunesse, J'écoute en tout temps, peu importe le jour et l'heure.

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
- Appelle le 1-800-668-6868.

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
[**www.CliquezJustice.ca**](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

Loi, Loi constitutionnelle de 1867 (Canada).

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2025 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajef  Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario